

# L'eau un enjeu majeur

## TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

### À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette échéance est applicable à toutes les communes qui exercent encore cette compétence en régie municipale comme c'est le cas pour la commune de PUY-GUILLAUME.

La commune de PUY-GUILLAUME étudie actuellement les modalités, les impacts et les options relatives à ce transfert de compétence. Cette démarche impliquera le transfert des moyens humains, des équipements, des réseaux ainsi que leur entretien.

## PROGRAMME D'AMPLEUR DE RÉNOVATION DES CHÂTEAUX D'EAU

La commune de PUY-GUILLAUME poursuit son action volontariste dans le cadre de l'entretien de ses réseaux et de ses équipements liés à l'adduction en eau potable. Ainsi, un vaste programme de réhabilitation des réservoirs de la commune dans le cadre du programme des investissements 2024 a été adopté en Conseil Municipal le 4 avril dernier lors du vote des budgets primitifs.

Cette opération vise à réaliser les travaux suivants :

- Rénovation du réservoir des Piottes (2 cuves de 1 000 m<sup>3</sup>) : équipements, sécurité, étanchéité
- Rénovation du réservoir des Marquaires : équipements, sécurité, étanchéité
- Réservoir du Grand Bois : création d'un nouveau réservoir de 10 m<sup>3</sup> et d'une chambre de manœuvre à côté du réservoir déjà existant.

*Le montant de cette opération d'ampleur s'élève à plus de 986 000 €. Une subvention du Conseil départemental du Puy-de-Dôme est attendue pour 300 000 € et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour 489 000 €. Le reste à charge de la commune s'élèverait environ pour 197 000 €.*

## POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MENSUALISATION

Afin de répondre aux demandes des usagers et dans un objectif de faire évoluer les solutions de paiement des factures d'eau et d'assainissement, un système de paiement par mensualisation a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sur 1 680 abonnés que compte le service de l'eau et de l'assainissement, environ 380 personnes ont adhéré au service de mensualisation en 2024. Les habitants qui souhaiteraient bénéficier de ce système de paiement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 peuvent venir retirer un formulaire SEPA en Mairie ou bien le télécharger sur le site internet de la commune dans la rubrique : démarches administratives/eau et assainissement/s'abonner aux services.

Ce formulaire SEPA devra être complété et accompagné d'un RIB et déposé en Mairie avant le 30 octobre 2024.

Il est rappelé que les personnes qui n'adhèrent pas au système de mensualisation ne reçoivent plus qu'une facture en fin d'année.

Par ailleurs, les adhérents à la mensualisation s'acquittent sur une période de 10 mois, de 60% de la facture de l'année précédente. Le solde est prélevé en une fois à échéance sur la période de novembre-décembre. La possibilité de faire évoluer le taux de 60% à 80% est à l'étude, afin de ne plus avoir que 20% de la facture à solder sur la fin de l'année.

## En bref

### Des bio-seaux à disposition pour le compostage collectif

Les résidents du centre-ville ne disposant pas de bacs de compostages individuels, ont désormais une solution pratique pour acheminer les déchets vers les composteurs collectifs : les bio-seaux.

Pour accompagner cette démarche écologique, un guide du compostage est également fourni, offrant des conseils pratiques pour optimiser le processus de compostage.

Pour obtenir votre bio-seau et démarrer votre propre compostage collectif, rendez-vous à la Maison France Service dès aujourd'hui. Ensemble, engageons-nous pour un avenir plus vert et plus respectueux de notre planète.

### Des élèves engagés pour la préservation de l'eau : un programme éducatif exemplaire

*Dans le cadre d'un effort conjoint pour sensibiliser à l'importance de la préservation de la ressource en eau et encourager l'action écocitoyenne, un programme novateur a été déployé cette année dans 7 classes du territoire TDM. Parmi celles-ci, la classe de 23 élèves de CE2/CM1 de Nathalie Tournaud à l'école François Mitterrand a brillamment participé à cette initiative.*

Entièrement financé par TDM, ce programme a permis des interventions passionnantes, allant de l'étude de l'eau douce sur la planète à la visite de la station d'épuration de Puy-Guillaume. Les élèves ont également eu l'opportunité de découvrir les captages et le centre de traitement d'eau potable de Limons.

Les séances ont également inclus une enquête sur les usages de l'eau à domicile, conduisant à l'identification de pistes d'économies d'eau potable. Cette démarche s'est concrétisée par l'installation d'un économiseur d'eau au robinet de la classe, accompagnée de la réalisation de panneaux d'exposition, témoignant ainsi de l'implication active des élèves dans la préservation de cette précieuse ressource.



## À vos agendas

### JUIN

- **Dimanche 09/06** : Elections Européennes
- **Vendredi 14 juin à 22h** : Ciné en plein air - Abbaye de Montpeyroux
- **Samedi 15 juin à 21h** : Show et concert en hommage à Johnny - Abbaye de Montpeyroux
- **Vendredi 21 juin, à partir de 20h** : Fête de la musique - Place Jean Jaurès

### JUILLET

- **Samedi 13/07** : Fêtes de Juillet – 20h30 Défilé de chars – Bal Place Jean Jaurès
- **Dimanche 14/07** : 21h Défilé de chars – 22h30 Feu d'artifice Parc Paysager

### SEPTEMBRE

- **Samedi 07/09** : Forum des Associations Parc Paysager ou Salle des Fêtes en cas d'intempéries
- **Lundi 30/09** : Lancement de la Semaine Bleue Salle des Fêtes

### OCTOBRE

- **Du mardi 01 au vendredi 04/10** : semaine bleue
- **Samedi 12/10** : Octobre Rose Salle des Fêtes

## SAVE THE DATE

### Des questions sur votre logement ?

**Rendez-vous mercredi 12 juin 2024**

**Maison des Projets**

### Habiter et rénover son logement

Comment améliorer la performance énergétique de mon logement ?

Mon logement est-il adapté pour me permettre de vivre chez moi le plus longtemps possible ?

Puis-je bénéficier d'un accompagnement technique pour mon projet de rénovation de façade ?

Comment mettre en location mon logement ?

# Puy-Guillaume actu



Habiter Puy-Guillaume



L'eau un enjeu majeur



En bref Agenda



## Le mot du maire Cher(e)s administ(r)é(e)s,

L'eau, ah l'eau !!! A mon avis, le prochain nerf de la guerre ; c'est pourquoi nous y travaillons d'arrache pieds.

Nous avons eu la preuve que nos dernières installations mises en place avec le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement rive droite de la Dore étaient relativement efficaces, même si la sécurisation de toute la commune est notre préoccupation première et pourra être améliorée encore. C'est ainsi que nous allons également investir plus de 800 000 € en 2024 dans la refonte de l'ensemble de nos châteaux d'eau.

En ce qui concerne le transfert de compétence eau et assainissement rendu obligatoire par la loi NOTRe, nous avons reçu récemment deux établissements publics afin de rejoindre l'un d'entre eux avant la date fatidique. Une décision sera prise par le conseil, en temps voulu. Nous avons aussi accompagné les enfants de l'école élémentaire dans sa visite des installations de la commune.

Par ailleurs, nous suivons de près la Credogne sur son parcours pour créer dans le futur une voie verte, mais aussi pour ses étages d'été.

Bref ! L'eau nous préoccupe au quotidien et vous pourrez vous pencher sur les détails couchés dans les pages qui suivent...

Contrairement à notre volonté d'économies d'énergie et financière décidée les années précédentes, nous travaillons également à satisfaire les nombreuses demandes des administrés au sujet des illuminations de fin d'année qui ont été effectuées lors des réunions de hameaux et de quartiers.

En attendant ce moment chéri de beaucoup ; je vous souhaite de bonnes vacances d'été jalonnées de festivités habituelles et vous invite une nouvelle fois à parcourir ce PG Actu pour vous tenir au courant de l'activité de notre commune.

Le Maire  
Bernard VIGNAUD

Directeur de la publication : Bernard Vignaud

Rédaction : La commission vie locale, les services municipaux

Crédit photo : Lionel Duperray  
Couverture : Lionel Duperray

Conception et impression : LD organisation  
31 rue des docteurs Dumas - 63300 THIERS

Tirage : 1700 exemplaires



## Habiter Puy-Guillaume Une qualité de vie qui ne doit rien au hasard

*La commune de Puy-Guillaume s'est engagée dans une démarche de revitalisation urbaine en adhérant au programme «Petites Villes de Demain» (PVD) et en signant une convention pluriannuelle pour l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Ce programme offre les moyens de concrétiser des projets de développement sur la durée du mandat municipal.*

Ainsi, la commune a pu élaborer une stratégie facilitant la revitalisation de son centre-bourg pour les prochaines années, bénéficiant d'un accompagnement financier pour la réalisation d'études dans le cadre d'une démarche de projet partagé et collaboratif avec la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

L'ORT est conçue comme un contrat unique, reposant sur un projet global et cohérent à l'échelle intercommunale. Elle vise à moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux, à lutter contre la vacance et l'habitat indigne, à réhabiliter l'immobilier de loisirs et les friches urbaines, tout en valorisant le patrimoine bâti, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La municipalité de Puy-Guillaume a défini plusieurs axes prioritaires dans sa stratégie d'intervention : l'habitat, les équipements et services, le cadre de vie et les espaces publics, et enfin l'attractivité et les commerces. Ces axes visent à rénover le patrimoine local, à renforcer l'offre de services publics, à améliorer le cadre de vie et les déplacements, ainsi qu'à revitaliser l'activité commerciale du centre-bourg.

En échange de ses engagements, la commune bénéficie d'un soutien financier de l'État et d'autres partenaires, ainsi que de dispositifs fiscaux et juridiques facilitant les projets de rénovation et de développement urbain pour les particuliers et les entreprises.

DOSSIER À L'INTÉRIEUR



# ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DE L'HABITAT

**Aides financières, accompagnement administratif, conseil technique**

## A qui s'adressent les aides financières ?

### **Vous êtes propriétaire occupant**

Pour votre résidence principale, actuelle ou future. Le niveau de vos ressources ne doit pas dépasser les plafonds définis par l'ANAH.

Vous souhaitez financer vos travaux de rénovation ?

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) vous accompagnent.

### **Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou qui est inoccupé**

Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 6 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé.

## Quels travaux sont concernés ?

### ➔ Les travaux liés aux économies d'énergie

Isolation des combles, doublages des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, ventilations, chauffe-eau solaire...

### ➔ Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées

Remplacement de la baignoire par une douche adaptée, monte-escalier, aménagement de pièces en rez-de-chaussée, rampe d'accès...

### ➔ Les travaux de rénovation ou de création de logements locatifs

Rénovation globale, sortie de vacance, transformation d'usage...

### ➔ Les travaux de rénovation des logements dégradés

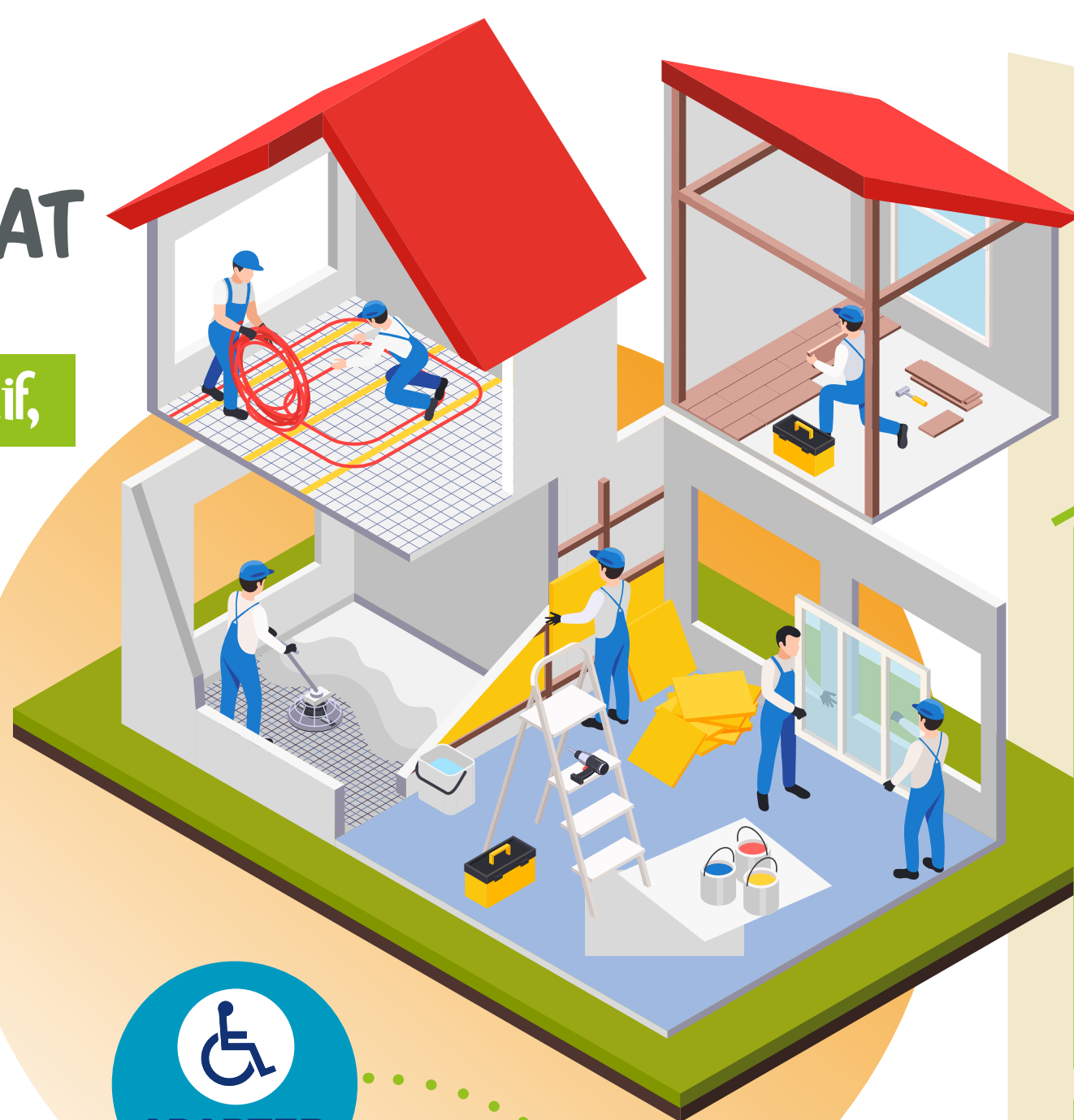
Electricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage, peinture au plomb...

### ➔ Le ravalement des façades

## Les conditions générales d'attribution des aides

- ➔ Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans.
- ➔ Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, qualifiés RGE.
- ➔ Les travaux doivent respecter le règlement d'urbanisme de votre commune.

➔ **Attention :** ne commencez pas vos travaux avant le dépôt de la demande de subvention.



## Trouver des moyens

### PRIMES ET SUBVENTIONS



### DISPOSITIF FISCAL



### PRÉFINANCEMENT



## « Permis de louer »

**Vous êtes propriétaire et vous louez votre logement**

A l'initiative de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, depuis septembre 2022, toute mise en location d'un bien à usage de résidence principale (vide ou meublé) situé sur le périmètre du centre-bourg, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable de mise en location, à l'exception des locations touristiques, les logements sociaux et les logements conventionnés ANAH de travaux.

### Quand faire la demande ?

La demande doit être établie au moins 1 mois avant la mise en location ou relocation. Le permis de louer est valable 2 ans et doit être renouvelé à chaque changement de locataire.

### Combien ça coûte ?

La demande de permis de louer est gratuite !

### A quoi ça sert ?

Il s'agit d'un outil qui permet de garantir le respect des critères de décence et de salubrité des logements mis à la location et ainsi de permettre au locataire de bénéficier d'un logement digne. Il permet par la même occasion d'accompagner les propriétaires sur l'identification et la résorption des défauts mineurs ou graves.

### Si l'autorisation de mise en location est assortie de réserves ou si c'est un refus ?

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne porte sur son territoire des programmes d'amélioration de l'habitat privé et permet ainsi d'accompagner les propriétaires dans l'identification des travaux et le financement de ceux-ci.

### Contact :

Service Habitat de Thiers Dore et Montagne  
12, rue de Barante à THIERS (63300) – 04.73.80.94.84.  
habitat@cctdm.fr / Site internet www.cctdm.fr

## Rénovation des façades

**Vous êtes propriétaire et vous voulez entreprendre des travaux de façade**

L'équipe municipale a souhaité compléter l'aide technique et financière du programme mis en œuvre par la Communauté de Commune Thiers Dore et Montagne, d'un nouveau dispositif « RENOVATION FAÇADE ». Dans le cadre de cette première opération de deux ans (2025-2026), la commune souhaite encourager la mise en valeur des façades du centre bourg par l'attribution d'une aide financière aux propriétaires occupants ou bailleurs souhaitant réaliser des travaux de nettoyage ou de ravalement de leur immeuble.

### Elle a pour objectif de :

- ➔ Favoriser les travaux de ravalements de façade et de qualité
- ➔ Requalifier les façades visibles du domaine public
- ➔ De préserver le paysage urbain et le cadre de vie
- ➔ De mettre en valeur le patrimoine

Dans le cadre de la mise en œuvre, ce programme TDM intervient depuis septembre 2022 jusqu'en 2027, selon les modalités suivantes :

- ➔ L'aide financière pour l'axe rénovation des façades est de 10% des travaux H.T, plafonnée à 3 000€.

Si votre bien est dans le périmètre éligible (secteur 1 ou 2), vous pourrez bénéficier de cette aide à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Sous certaines conditions ?

- ➔ Les façades doivent être visible depuis le domaine public.
- ➔ Le bien doit être conforme aux règles d'urbanisme de la commune.
- ➔ Les travaux doivent être réalisés par des entreprises et ne devront pas avoir été engagés avant la décision d'octroi de l'aide.

### Contact :

Service Urbanisme de la mairie au 04 73 94 70 49 / contact@puy-guillaume.fr, afin d'obtenir le règlement de l'aide municipale.

## Quel que soit votre demande

Vous devez contacter **Rénov'Action63**, qui vous orientera vers le dispositif le plus pertinent selon votre situation.

**Rénov'Action63** tient une permanence tous les mardis et jeudis dans les locaux du service habitat de TDM, au 12 rue du Barante, à Thiers.

Informations et rendez-vous au 04.73.42.30.72

➔ Votre conseiller pourra vous inviter à prendre contact avec l'association **SOLIHA Loire Puy-de-Dôme**, qui tient ses permanences, tous les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois à la maison Roche au 17 Avenue Anatole France à Puy-Guillaume de 10h à 12h.

➔ Pour la conception de votre projet de construction ou d'aménagement : Le **CAUE63** (Conseil d'architecture, urbanisme et environnement). Un conseiller propose le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois une permanence, sur rendez-vous uniquement. Service Habitat de TDM, au 12 rue du Barante, à THIERS Informations et rendez-vous au 04 73 42 21 20.

➔ Pour des renseignements juridiques : **L'ADIL** tient une permanence le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois, sans rendez-vous (14h-17h). Service Habitat de TDM, au 12 rue du Barante, à THIERS.

